L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 7 SEPTEMBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE — GROCERIE AVEC CAFE bien située dans le meilleur quartier. Loyer bon marché. S'adresser C. H. à l'Abeille
7 sept—1 sem

A VENDRE — Une épicerie bien achalandée, pour cause de départ, dans le Premier District. S'adresser lettre L. bureau l'Abeille
1er sept—1m

A vendre — Après le plan Homestead — Une résidence très confortable, 329 North Robertson entre les rues Esplanade et Kerlerec Nadiscké 54 à amp. 1er sept—1sem

A LOUER

A LOUER — Deux étages, au No 61 rue Royale entre Bienville et Conti. S'adresser au No 63 Passage de la Bourse, près Conti
29 août—31 août

PAR LE CONSTABLE.

Frank Haber contre Mme Vve Annie Thibault.

DE L'HEUREUSE COUR DE LA NOUVELLE-ORLEANS. Nos 10956 et 10958. Par ordre de deux writs de fieri facias, à moi adressés par Hon. Thos. C. Lea, Juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus numérotées et intitulées, je, Constable de la Nouvelle-Orléans, ai saisi, dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, les affaires ci-dessus mentionnées, et j'ai vendu, ce jourd'hui, le MARDI 4 Septembre courant, à la porte de l'Hôtel de Ville, à la Nouvelle-Orléans, à savoir :

Une maison de deux étages, située au No 1 rue Bourgogne, entre Dauphine et Burgundy, à savoir : Une étendue de terrain de 40 pieds de front sur la rue Bourgogne, sur une profondeur de quatre-vingt-treize (93) pieds six (6) pouces et, après cette première profondeur une seconde étendue de 40 pieds dix (10) pouces jusqu'à cinquante-deux (52) pieds de largeur à partir de la limite du lot maintenant ou anciennement appartenant à M. Jacob, ensemble avec toutes les bâtisses et dépendances du dit lot ou qui y appartiennent, sans exception ou réserve. Ensemble — Les droits et parts de fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant, une somme suffisante à payer la réclamation des demandeurs, savoir : mille cent vingt dollars, montant du premier chef, plus deux dix pour cent d'intérêt à partir du 1er avril 1888 et une seconde somme de dix neuf cent vingt dollars, montant des contributions sur les dites actions du stock, avec huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1887 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1888 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1889 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1890 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1891 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1892, et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1893 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1894, et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1895 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1896 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1897 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1898 ainsi qu'il ressort des actes de vente et de transfert des actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le solde du prix d'adjudication comptant.

CHAS. W. BROWN,
Shériff Civil de la Paroisse d'Orléans
3 sept—3 10 17 24 oct 1 6

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
300 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de $300, soit		$30,000
100 Lots de $300		30,000
100 Lots de $200		20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100	99,900
3,134 Lots de montant à	$1,054,800

NOTE — Les billets gagnant des lots capitaux sont payables à leurs détenteurs, et les deux dernières chiffres seront les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les Cours en toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera du service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou Change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la **New Orleans National Bank, New Orleans, La.**

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. De plus vous avez deux chances distinctes sur une

Grand Tirage Mensuel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 11 SEPT. 1888.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
300 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de $300, soit		$30,000
100 Lots de $300		30,000
100 Lots de $200		20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100	99,900
3,134 Lots de montant à	$1,054,800

NOTE — Les billets gagnant des lots capitaux sont payables à leurs détenteurs, et les deux dernières chiffres seront les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les Cours en toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera du service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou Change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la **New Orleans National Bank, New Orleans, La.**

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. De plus vous avez deux chances distinctes sur une

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations, ustensiles d'un journal et imprimerie.

Edwin F. Davesport vs. Chronicle Publishing Company sur la troisième opposition de Thos R. Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 21,762.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédant à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 17 septembre 1888, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir :

Sur les lieux No 43 allée Natchez tous les effets mobiliers composant sur les dits lieux, comprenant meubles de bureau, installations, confort en fer, papiers caractères, cassés, presses, etc., et tout ce qui appartient, selon un inventaire enregistré au dit bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans
6 sept—6 11 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. la succession de François Alexandre et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,362.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procédrai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 octobre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre avec bâtisses, située en la ville, sur la rue Bourgogne, entre Dumaine et St Philippe, mesurant (sur pied français) 40 pieds quarante (40) pieds de front sur la dite rue Bourgogne, sur une profondeur de quatre-vingt-treize (93) pieds six (6) pouces et, après cette première profondeur une seconde étendue de 40 pieds dix (10) pouces jusqu'à cinquante-deux (52) pieds de largeur à partir de la limite du lot maintenant ou anciennement appartenant à M. Jacob, ensemble avec toutes les bâtisses et dépendances du dit lot ou qui y appartiennent, sans exception ou réserve. Ensemble — Les droits et parts de fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant, une somme suffisante à payer la réclamation des demandeurs, savoir : mille cent vingt dollars, montant du premier chef, plus deux dix pour cent d'intérêt à partir du 1er avril 1888 et une seconde somme de dix neuf cent vingt dollars, montant des contributions sur les dites actions du stock, avec huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1887 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1888 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1889 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1890 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1891 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1892 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1893 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1894 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1895 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1896 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1897 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1898 ainsi qu'il ressort des actes de vente et de transfert des actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le solde du prix d'adjudication comptant.

CHAS. W. BROWN,
Shériff Civil de la Paroisse d'Orléans
3 sept—3 10 17 24 oct 1 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph A. Darcis le mineur A. O. Suffold

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,231.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procédrai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 octobre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre avec bâtisses, rue Dauphine, entre Dumaine et St Philippe, mesurant (sur pied français) 40 pieds quarante (40) pieds de front sur la dite rue Dauphine, sur une profondeur de quatre-vingt-treize (93) pieds six (6) pouces et, après cette première profondeur une seconde étendue de 40 pieds dix (10) pouces jusqu'à cinquante-deux (52) pieds de largeur à partir de la limite du lot maintenant ou anciennement appartenant à M. Jacob, ensemble avec toutes les bâtisses et dépendances du dit lot ou qui y appartiennent, sans exception ou réserve. Ensemble — Les droits et parts de fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant, une somme suffisante à payer la réclamation des demandeurs, savoir : mille cent vingt dollars, montant du premier chef, plus deux dix pour cent d'intérêt à partir du 1er avril 1888 et une seconde somme de dix neuf cent vingt dollars, montant des contributions sur les dites actions du stock, avec huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1887 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1888 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1889 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1890 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1891 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1892 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1893 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1894 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1895 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1896 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1897 et huit pour cent par an d'intérêt sur 8920 à partir du 1er décembre 1898 ainsi qu'il ressort des actes de vente et de transfert des actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le solde du prix d'adjudication comptant.

CHAS. W. BROWN,
Shériff Civil de la Paroisse d'Orléans
3 sept—3 10 17 24 oct 1 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

P. J. Maguire vs. James K. Phillips et als

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,236. En vertu du jugement rendu le 29 mai 1888 et signé le 1 juillet 1888 par l'Honorable S. H. Lecher, Juge de la Cour Civile de District, dans la présente affaire, je, Dennis Dugan, Shériff Civil de la Paroisse d'Orléans, ai saisi et vendu, ce jourd'hui, dans la dite affaire ci-dessus, à la porte de l'Hôtel de Ville, à la Nouvelle-Orléans, le MARDI, 4 septembre courant, à savoir :

Un lot de terre situé en la ville de Nouvelle-Orléans, dans l'ancienne ville de Lafayette, faisant partie du lot numéroté trente-deux, mesurant trente-deux pieds dix pouces de front à la rue Bienville nouvellement ouverte, sur une profondeur de sept pieds trois pouces et, ensuite, sur cent deux pieds trois pouces de profondeur, et quatre pieds trois pouces de largeur le long du pilastre du côté de la rue Bienville, ainsi que le pilastre le long du côté du mur mitoyen, ensemble avec toutes les bâtisses et dépendances du dit lot.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans
3 sept—3 10 17 24 oct 1 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

John J. Dirt, M. D., vs. Mlle Aimée Vignié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,414. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procédrai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 9 octobre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre avec bâtisses, rue Tonnelier, entre Dumaine et St Philippe, mesurant (sur pied français) 40 pieds quarante (40) pieds de front sur la dite rue Tonnelier, sur une profondeur de quatre-vingt-treize (93) pieds six (6) pouces et, après cette première profondeur une seconde étendue de 40 pieds dix (10) pouces jusqu'à cinquante-deux (52) pieds de largeur à partir de la limite du lot maintenant ou anciennement appartenant à M. Jacob, ensemble avec toutes les bâtisses et dépendances du dit lot ou qui y appartiennent, sans exception ou réserve. Ensemble — Les droits et parts de fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shériff Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 sept—3 10 17 24 oct 1 6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shériff Civil de la paroisse d'Orléans.

A douze mois de crédit, sans intérêt.

— de —

l'emplacement et des Appareils de L'ENTERPRISE STEAM SASH BLIND, DOOR AND MOULDING FACTORY

Et les chantiers de Bois de Charpente

Et les Termes non expirés du bail de valeur

Dans l'affaire de Philip W. Sherwood contre ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,841.—En vertu d'un ordre de vente, en date du 31 juillet 1888, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai LUNDI, 10 septembre 1888, à 2 heures P. M., à la vente à l'encan des propriétés suivantes :

Sur les lieux Nos 171 à 181 rue St-Louis, entre Franklin.

1° Toute la propriété, les machines pour travailler le bois, les chaudières à vapeur, machines, guides de la force motrice, pompes, arbres de couche, machine à couper les vis et les lattes, pierres à repasser à l'émeri, poulies, courroies de transmission, outils, ustensiles, modèles, contenus dans les bâtisses, sur l'lot borné par les rues Toulouse, St Louis, Bassin et Franklin, en cette ville, en un mot tout ce qui constitue le fonds de l'établissement ci-dessus mentionné.

Enterprise steam sash, blind, door and moulding factory and lumber yards.

Le tout ci-dessus conformément à un inventaire détaillé déposé dans l'affaire ci-dessus.

—Aussi—

2° **Les baux ci-après décrits pour les termes non expirés respectifs, à savoir :**

A. Le bail de Victor Demouelle à Abraham Saunels et F. H. West par acte passé devant A. Dubocourt, notaire, le 14 avril 1882, de tout l'lot de terre et améliorations qui se trouvent compris entre les rues St Louis, Bassin, Toulouse et Franklin, avec l'exception du terrain et le lot de terre sur lequel le dit locataire a bâti à l'encoignure de la rue Toulouse et Franklin et qui mesure vingt deux pieds en demi-arrée, le dit bail expire le 13 avril 1892 avec privilège de renouveler avec certaines conditions et le loyer est à raison de **cent cinquante dollars** ($150) par mois en billets qui seront fournis annuellement, lesquels seront toutes les obligations, etc., du bail ci-dessus et requis conserver les assurances contre incendies, nettoyage des lieux d'aisances, etc. Tous les détails peuvent être inspectés au bureau du Shériff Civil, affaires ci-dessus.

B. Le bail de V. Demouelle à Saunels sous signature privée en date du 14 avril 1884 de la partie de terre dans l'lot borné par les rues Bassin, Franklin, Toulouse et St Louis formant l'encoignure des rues Toulouse et Franklin, mesurant vingt deux pieds de front sur cent dix pieds de profondeur, sur le bail ci-dessus, moyennant **trente dollars** ($30) par an payable vingt jours après l'expiration de chaque trimestre, le dit bail expire le 13 avril 1892.

C. Le bail de Rocheron à C. J. Dugazon à Alexandre Smith à Un sous signature privée en date du 26 juillet 1887, du local No 87 rue Franklin (tout tout sans a partir du 1er octobre 1887 au 30 septembre 1890 à un loyer annuel de quatre vingt seize dollars ($96) payable mensuellement. Une copie de ladite deux dernières baux se trouve dans l'affaire ci-dessus, et le cessionnaire assumera toutes les obligations et charges contenues dans les baux.

Toutes les propriétés ci-dessus, avec les trois baux ci-dessus décrits doivent être offertes et vendues en bloc.

Conditions — Comptant sur la somme ci-dessus, le bail de propriété sera adjugée de suite, le bail au jugement et dettes enlèvement pour le compte du propriétaire, dans mois de crédit, les quels devront fournir un bon avec garantie suffisante et solvable, portant intérêt au taux légal, payable par acte passé devant notaire à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement et hypothèque spéciale et privilège sur la chose vendue, et, en partant parfait paiement. Le quinzième de la dernière moitié de son adjudication et payer comptant le montant des amendes et frais de l'adjudication du shériff des hommes du greffe, etc., environ cinq cents dollars ($500).

CHAS. W. BROWN
Shériff Civil de la Paroisse d'Orléans

Nota. — **Les mêmes propriétés ci-dessus décrites et les baux seront vendus en bloc les personnes désirant s'en rendre acquéreurs peuvent visiter les dites propriétés jusqu'au jour de la vente.**

9 août—9 10 23 30 sept 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le 3e district, No 270 rue Decatur.

Succession de Henry Markinée et de son épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 24,122.

PAR B. ONORATO encanteur — Bureau No 18 rue Bourbon — SAMEDI, 22 septembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable C. W. Ellis, juge de la dite Cour Division A, siégeant à la place de l'Hon. T. D. King, juge de la dite Cour, Division B, je vendrai au comptant, le 22 août 1888, je vendrai la propriété ci-après décrite, savoir :

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont élevées, situé en la ville de Nouvelle-Orléans, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 75 du cadastre du No 117 borné par les rues Olivier, Villeré, Bayou St Jean et le Marché. Le dit terrain mesure 30 pieds de façade rue Olivier sur 80 pieds de profondeur, plus ou moins.

2° Un terrain avec les bâtisses qui y se trouvent, consistant d'un cottage double avec toitures en ardoises attenant à la propriété précédemment décrite, sur le terrain No 10 du carré d'Ibel No 117, mesurant 30 pieds de façade rue Olivier, sur 80 pieds de profondeur, plus ou moins.

3° Deux terrains avec les bâtisses sur iceux qui y sont élevées, cottage double, avec grande cuisine attenante, situés dans la rue Villeré, du côté du Midi, entre les rues de Chartres et de Condé, mesurant chacun 25 pieds de front sur 117 pieds de profondeur, plus ou moins.

Ces deux terrains portent les numéros 17 et 19 de la rue Villeré, et sont bornés par les terrains appartenant à Edgard Filié, vendeur, et à la dite rue Olivier.

Conditions — Pour les propriétés ci-dessus énoncées :

Acte de vente portant W. H. Seymour, notaire, sur frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour être la vente, le jour en effets mobiliers comptant.

29 août 29 août 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle propriété dans le Quatrième District, rue Deuxième entre Constance et Laurel.

Succession de Catherine Tourvero, veuve de Terence Doyle.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 24,161.

PAR B. ONORATO encanteur — Bureau No 18 rue Bourbon — SAMEDI, 22 septembre 1888, à 11 heures 30 minutes du matin à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, je vendrai à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable C. W. Ellis, juge de la dite Cour Division A, siégeant à la place de l'Hon. T. D. King, juge de la dite Cour, Division B, le terrain ci-après décrit, savoir :

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont élevées, situé en la ville de Nouvelle-Orléans, dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 5 du carré d'ibel No 112, borné par les rues Jonathan Dumont, Constance, Laurel et Deuxième, mesurant 26 pieds 9 pouces et 10 lignes de front sur Deuxième sur 111 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur, plus ou moins, sur la ligne séparant le terrain No 6 de 111 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur, plus ou moins, sur la ligne séparant le terrain No 4 de 26 pieds 9 pouces et 10 lignes de largeur à l'arrière, plus ou moins.

Conditions — Comptant.

Actes de vente portant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour être la vente, le jour en effets mobiliers comptant.

29 août 29 août 1 8 15 22 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. F. GUINAULT.

Résidence à étage rue Royale No 516, troisième district.

Succession de Dame Verve John B. Clay.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 24,682.

PAR JAS. F. GUINAULT, encanteur — Bureau : Bienville et Passage de la Bourse — SAMEDI, 22 septembre 1888, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 août 1888, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ancienne ville de Lafayette, borné par les rues Royale, Charters, Kerlerec et Port, mesurant 21 pieds 7 pouces de front à la rue Royale sur 100 pieds de profondeur. Ensemble, une résidence en briques à étage ayant quatre chambres, salon sur la façade, corridor, etc., cuisine double, lieux d'aisance, dépendances, puits en briques et cour briquetée. Gaz dans la maison.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions — Un tiers en numéraire comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt, par du de date avec toutes les clauses usuelles d'usage.

L'acquéreur paiera en sus du prix de vente les taxes pour l'année 1888. Acte de vente perdurant Omer Villeré, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur.

10 août—19 25—1 8 15 22 29 sept.

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF,
État de la Louisiane.

CONFORMÉMENT à la disposition de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'État de la Louisiane, approuvée le 10 avril 1880, nous, SAM'EL McENERY, Gouverneur de l'État de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'État, après avoir examiné et vérifié les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité qui sont sous notre autorité et de l'Article 145 de la Constitution de l'État et que, dans actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'État, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte du fonds des dépenses judiciaires de l'État, nous soumettons ce résultat suivant qu'établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'État, et que nous certifions correct :

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et souscrit dans le bureau du Secrétaire d'État, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt neuf piastres 75 cents. 468,629 75

Montant des timbres judiciaires reçus par le Trésorier de l'État des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année fiscale, terminant le 31 décembre 1887, quatre-vingt du jour mille six cent vingt neuf dollars 75 cents. 198,629 75

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier de l'État le 31 décembre 1887, d'après l'exposé susmentionné au bureau du Secrétaire d'État, le même jour, deux mille six cent soixante dollars 87 cents. 270,000 00

Montant des timbres judiciaires reçus par le Trésorier de l'État des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année fiscale le 31 décembre 1887, quatre-vingt dix huit mille six cent vingt neuf dollars 75 cents. 198,629 75

Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier de l'État pendant l'année fiscale, le 31 décembre 1887, deux cent mille deux cent trente six dollars 62 cents. 200,236 62

Montant total des timbres vendus par le Trésorier de l'État pendant l'année fiscale le 31 décembre 1887, quatre-vingt dix huit mille six cent vingt neuf dollars 75 cents. 198,629 75

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes Publics en faveur du Trésorier de l'État, pendant l'année fiscale, le 31 décembre 1887, deux cent mille deux cent trente six dollars 62 cents. 200,236 62

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes Publics en faveur du Trésorier de l'État, pendant l'année fiscale, le 31 décembre 1887, pour paiement des dépenses judiciaires pendant l'année fiscale, le 31 décembre 1887, quatre-vingt dix huit mille six cent vingt neuf dollars 75 cents. 198,629 75

Pour fournitures de bureaux et de bureau aux différentes cours de la paroisse d'Orléans, y compris les salaires des employés de bureau, pendant l'année fiscale, le 31 décembre 1887, quatre-vingt dix huit mille six cent vingt neuf dollars 75 cents. 198,629 75

Pour salaires des employés de bureau des différentes cours de la paroisse d'Orléans, pendant l'année fiscale, le 31 décembre 1887, quatre-vingt dix huit mille six cent vingt neuf dollars 75 cents. 198,629 75

Pour salaires des employés de bureau des différentes cours de la paroisse d'Orléans, pendant l'année fiscale, le 31 décembre 1887, quatre-vingt dix huit mille six cent vingt neuf dollars 75 cents. 198,629 75

Pour frais de justice